



Besançon, le 25 janvier 2011

Monsieur le Directeur
DREAL de FRANCHE-COMTE

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance de votre note de service du 14 janvier relative aux crédits de fonctionnement. En qualité de représentants du personnel, nous dénonçons les mesures de restrictions que vous avez décidé d'imposer en 2011 pour faire face à une diminution de ces crédits.

Nous dénonçons la prise de ces mesures drastiques qui s'attaquent au droit à la formation des agents. Nous contestons aussi le fait de construire un système dérogatoire qui généralisera des incertitudes et des différences de traitement entre agents et/ou entre services et générera inévitablement des crispations entre les agents et leur hiérarchie directe.

Par ailleurs, dans cette Direction Régionale qui a vu arriver 32 agents en 2010, ce dont vous êtes félicité, les agents ont dû s'adapter à de nouvelles missions et s'intégrer dans de nouvelles structures, au sein d'un ministère perpétuellement remanié depuis plusieurs années. Dans ce cadre, les mesures unilatérales que vous venez de prendre apparaissent contre-productives, choquantes, voire scandaleuses !

Cette note, à application immédiate, est d'autant plus mal vécue par les agents que son propos et son contenu n'ont été ni évoqués lors de la réunion informelle OS / direction du 5 janvier 2011, ni soumis au CTPR alors que ces questions relèvent de sa compétence.

Les organisations syndicales ne peuvent attendre "les prochaines échéances de dialogue social" et vous demandent une audience pour obtenir, notamment, des réponses aux questions suivantes :

✓ pour les réunions :

- Quel est le mode de désignation de la personne qualifiée pour assister aux réunions?
- Qu'en est-il des participations aux colloques, séminaires, réunions de réseaux inter-régionaux susceptibles de concerner plusieurs agents?

✓ pour la formation :

- dans la liste des formations 2010 diffusée au CTP de novembre, quelles sont les formations susceptibles d'être supprimées et celles soumises à l'arbitrage de la direction ou du secrétariat général et pour quelles économies (inscription et déplacements)?
- quelles seront les règles de gestion appliquées aux demandes 2011 (quotas par service? quotas par agent?)
- quels seront les critères pris en compte par les chefs de département ou de service pour établir la liste des choix retenus?

Les OS demandent à être destinataires d'un suivi annuel des demandes rejetées.

✓ les cartes SNCF:

- quel est le nombre de cartes disponibles à la DREAL?
- quelles en sont les modalités d'utilisation?
- quelles sont les économies réalisées en 2010 ?
- quelles dispositions ont été définies et adoptées pour en augmenter l'utilisation en 2011?
- qui voyage en 1ère classe à titre payant à la DREAL?

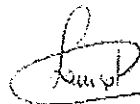
Nous souhaitons connaître le montant de l'économie générée par ces mesures ainsi que les autres pistes étudiées, sachant que par ailleurs, d'autres dépenses ne semblent pas soumises à restriction budgétaire : achat de 2 véhicules fin 2010, recours à une prestation coûteuse de conseil en management, location de salles extérieures pour réunions plénières et événementiels DREAL...etc...

Comptant sur une réponse de votre part et dans l'attente d'une audience, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Pour le SNE-FSU : Michel CARTERON



Pour Solidaires I.D.D. : Christine LOUISOT



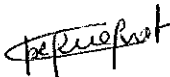
Pour l'UNSA : Romain MENIGOZ



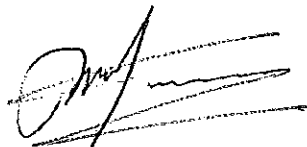
Pour la CGT : Vincent PASSANI



Pour la CFDT : Fabienne PEQUEGNOT



Pour FO : Francis MOREAUX



Copie : diffusion par mail à l'ensemble des agents